

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 21 novembre 2019

Personnes présentes

- Messieurs LEVRAT, CHABERT, DONGUY, HAUTAPLAIN, GASCON, RABATEL
- Mesdames OBADIA, GONIN, MONTAGNE, BERTHIER-CASSET, DUBOIS, VUICHARD, CHOUTEAU, RASPER

Alexandre DIDIER, excusé, donne pouvoir à Monsieur le Maire

*

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion ordinaire du 10 octobre 2019.

Ajout à l'ordre du jour : P.L.U.

Délibérations

- 1) 3CM – Groupement de commandes pour la passation d'un marché d'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Décide d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux, dont l'objet est l'entretien des espaces verts (fauchage, élagage et abattage).
- . Accepte que la 3CM soit coordonnateur du groupement de commandes.
- . Accepte les termes de la convention.
- . Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes, à intervenir et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- . Autorise Monsieur le Président de la 3CM à procéder aux dépenses et à lancer la procédure de consultation.
- . Précise que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis entre les collectivités concernées, suivant les modalités fixées dans la convention.

- 2) S.I.E.A. – Convention de transfert et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (C.E.E.)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- . Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au S.I.E.A. la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le S.I.E.A. obtient au titre de leur production, conformément à l'article VIII de la convention.

- . Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des C.E.E. concernés et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).
- . S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).
- . S'engage à tenir informé le S.I.E.A. de l'état d'avancement des opérations de travaux.

3) Recensement de la population

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête ainsi qu'un agent recenseur afin de réaliser les opérations du prochain recensement de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Décide de désigner un coordonnateur d'enquête parmi les agents titulaires de la commune, qui sera chargé de la préparation, du suivi et de l'encadrement de l'agent recenseur ; il sera assisté, si besoin, par un Conseiller municipal.
- . Décide de désigner un agent recenseur parmi les agents communaux non titulaires à temps non complet, pour la période du 6 janvier 2020 au 16 février 2020.
- . Précise que cet agent recenseur sera rémunéré pour cette tâche complémentaire 56 heures en janvier et 56 heures en février, sur la base de son indice brut de rémunération actuellement en vigueur.
- . Autorise Monsieur le Maire à rédiger tous les documents nécessaires.

Bibliothèque communale

Une réflexion est menée pour savoir s'il ne faudrait pas déplacer la bibliothèque dans l'ancienne cantine par exemple, afin qu'elle soit indépendante du secrétariat de mairie.

Par ailleurs, il ne sera plus possible de demander une cotisation aux abonnés à compter de janvier 2020.

A suivre.

Elaboration du P.L.U.

L'étude d'évaluation environnementale est terminée. Le Conseil Municipal se réunira le 23 janvier 2020 pour poursuivre ce dossier.

Aérodrome de Lyon Saint-Exupéry

L'enquête publique, portant sur le projet de révision de Plan de Servitudes Aéronautiques (P.S.A.) de dégagement de l'aérodrome, n'a recueilli aucun avis et aucune doléance pendant la période du 21 octobre au 22 novembre 2019 inclus.

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

- ZACOM – acquisition de parcelles au lieu-dit *Les Fesses* à Dagneux
- ZACOM – acquisition des parcelles AH 1084 et AH 1085 au lieu-dit *Les Fesses* à Dagneux
- ZAE des Prés Seigneurs II – acquisition des parcelles AD 144 et AD 286 sises à Montluel
- ZAE des Prés Seigneurs II – cession d'un tènement à Montluel
- ZAE Dombes Côtière Activités – cession d'un tènement à Dagneux

- Programme Local de l'Habitat – diagnostic et document d'orientations et d'objectifs
- Cession à titre gratuit de la canalisation de rejet de la Société KEM ONE
- Aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente / Le Fournil de Lya
- Modification des statuts de la 3CM au titre de sa compétence obligatoire. Développement Economique
- La « mise en tourisme des itinérances douces du Rhône entre Lyon et Genève », désignation des délégués
- Autorisation de signature du marché public de prestation de services relatifs à l'exploitation d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire de la 3CM
- Autorisation de signature du marché public de travaux relatif à la construction d'un pôle sportif communautaire dans la ZAC Cap & Co
- Mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat : convention avec l'ALEC01 pour l'animation du service espace info énergie et de la Plateforme de Rénovation Energétique
- Subvention de fonctionnement au Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Ain 2019
- Nombre de vice-présidents et/ou autres membres du bureau
- Modification de la répartition des indemnités de fonction versées aux élus
- Règlement intérieur du conseil communautaire - modification

Prochaine réunion : jeudi 12 décembre 2019 à 20 h 30

Monsieur le Maire

La Secrétaire de séance

Les Conseillers